

Procès-Verbal du conseil municipal

Séance du 21 mars 2024

DATE DE CONVOCATION

14 mars 2024

DATE D’AFFICHAGE

22 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS**EN EXERCICE** : 15**PRÉSENTS** : 12**VOTANTS** : 15**Assistaient à la réunion :**

Jean-Luc LEFEBVRE, Alain FOURNIER, Anne-Sophie MOREAU, Dominique REMY, Michel DEMEURE, Perrine PANAROTTO, Stéphane VITIGE, Marie-Christine POLLET, Jean-Gabriel DEPINOY, Marianne KERRICH, Nicole DEWAILLY, Brigitte COLLET

Excusés :

Christelle VANHERSECKE donne pouvoir à Alain FOURNIER, Isabelle ROBION donne pouvoir à Jean-Luc LEFEBVRE, Laurent SCHOLART donne pouvoir à Dominique REMY.

Secrétaire de séance :

Jean-Gabriel DEPINOY

1 Compte-rendu du Conseil Municipal

1.1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 8 FEVRIER 2024

Monsieur le Maire sollicite les élus pour approuver le compte-rendu du conseil municipal qui a été envoyé à chaque conseiller.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

1.2 APPLICATION DES DECISIONS

Toutes les délibérations ont été envoyées au contrôle de légalité.

2 Actualité intercommunale

2.1 INFORMATIONS SUR LES REUNIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire informe les élus des différentes réunions auxquelles il a assisté.

- **Lundi 19 février** : La gestion des coûts en restauration collective : en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et Appro Bio
- **Mercredi 13 mars** : Petit déjeuner des Maires sur le désherbage sans produits phyto
- **Lundi 18 mars** : Réunion sur le calcul de la DGF à l'initiative de Charlotte Parmentier, députée de notre circonscription
- **Lundi 18 mars** : Bureau des Maires : validation des dossiers de subventions aux associations sportives et culturelles
- **Lundi 18 Mars** : Conférence des Maires sur le PLUi (cf point 2.2)
- **Mardi 19 mars** : Comité de Pilotage CADA : restitution de la démarche avant la réunion des « référents » CADA (cf point 4.3)
- **Mardi 19 mars** : Réunion de la Commission « Impulsions Métropole Sud » : Relations avec les entreprises et le monde économique, la question étant de trouver un équilibre entre « l'adaptabilité » des entreprises et celle des demandeurs d'emplois.

2.2 POINT SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire informe les élus que la lettre de cadrage, reçue du Préfet sur l'interprétation de la loi ZAN et des conséquences sur le droit à construire, n'est plus d'actualité. Il semble que les « restrictions » soient plus importantes que prévues. Selon l'interprétation faite par la Pèvèle Carembault il n'est pas impossible que nous ne puissions plus artificialiser avec le PLUi.

En attendant le PLUi ce sont les PLU locaux qui s'appliquent.

Compte tenu du calendrier imposé, les deux questions posées sont donc :

- Est-on d'accord pour décaler le PADD intercommunal en fin d'année 2024 ?
- Sommes-nous d'accord pour finaliser le PLUi fin 2028 ?

Monsieur le Maire propose un débat sur ce point, l'avis de la commune étant sollicité pour la fin du mois de mars.

Dans ce Procès-Verbal

| | | |
|---|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 1 | COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL | 1 |
| 2 | ACTUALITE INTERCOMMUNALE..... | 1 |
| 3 | DELEGATION EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE | 2 |
| 4 | DELEGATION ACTION SOCIALE..... | 2 |
| 5 | DELEGATION AMENAGEMENT CADRE DE VIE..... | 2 |
| 6 | DELEGATION FINANCES ET ADMINISTRATION | 3 |
| 7 | DELEGATION ANIMATION VIE DU VILLAGE..... | 5 |
| 8 | LISTE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES..... | 6 |
| 9 | INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES..... | 6 |

3 Délégation Education, enfance, jeunesse

3.1 ACTIONS MISES EN PLACE POUR LE RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DE CANTINE

Les parents délégués et les élus ont été sollicités pour manger à la cantine en semaine 12 avec API Lys Restauration et en semaine 13 avec API Origine. Une grille de notation leur a été demandée. Cinq élus et six parents se prêtent « au jeu ».

Les enfants sont sollicités par les animateurs pour donner leur avis avec des smileys. Les résultats seront communiqués aux parents pour sondage avant décision du conseil.

3.2 POINT SUR LES JEUNES POUSSÉS

La situation financière de la structure s'est améliorée grâce aux versements de la CAF fin février et début mars. Il n'y a donc plus de risque de rupture de trésorerie.

Repas à la cantine : vers une montée en gamme ?

4 Délégation Action Sociale

4.1 DÉCISIONS PRISES PAR LA COMMISSION DES AIDES INDIVIDUELLES (POUR AVIS)

A ce jour, aucun dossier en cours.

4.2 POINT SUR LES DEMANDES DE LOGEMENT

Anne-Sophie Moreau, adjointe en charge des seniors, fait un point sur les demandes de logement ainsi que sur la dernière CAL (Commission d'Attribution Logement) de Tisserin Habitat.

Un logement a été attribué rue Charles POLLET.

4.3 DISPOSITIF « TERRITOIRE AMI DES AINÉS » (T.A.D.A.)

Anne-Sophie MOREAU, adjointe à l'action sociale, fait un point sur la réunion du 19 mars où les référents ont été sollicités pour participer à différentes réunions dont quelques réunions publiques.

Le projet proposé semble long à mettre en place et toutes les communes ne se sont pas encore impliquées. La première étape du dispositif consistera à recenser les besoins des aînés (équipements de l'habitat, mobilité, culture, loisirs, ...).

5 Délégation Aménagement cadre de vie

5.1 POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Michel Demeure, conseiller délégué aux travaux, informe le conseil des travaux en cours. Les agents préparent actuellement les jardinières, de nombreux trous ont été rebouchés à l'enrobé à froid (notamment route de Bachy). L'installation de luminaires à LED continue dans les bâtiments.

Une dalle a été coulée pour préparer la pose de la « Freeze Book » réalisée par le Conseil Municipal des Jeunes.

La commune recherche des solutions pour réduire la vitesse sur la RD.

Les demandes de subventions ont été lancées pour le Pump Track.

Les travaux de Noréade ont commencé avec un peu de retard au niveau du pont de TGV. Les bus pourront continuer à passer jusqu'à 8h10 afin de permettre aux élèves de Camphin d'aller au collège.

Pump track : le dossier est lancé

Démarrage des travaux par Noréade

5.2 ADHESION AU CAUE : CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (POUR AVIS)

Monsieur le Maire présente au conseil les missions du CAUE : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement. Il précise que, suite à cette adhésion nous allons bénéficier gratuitement :

- D'un accompagnement personnalisé de nos projets visant à favoriser leur qualité,
- D'invitations ciblées à des temps d'échanges et de formations en lien avec nos projets et nos questionnements.
- D'un accès à des éditions numériques (publications, vidéos, ...)
- D'un portail web participatif et personnalisable nous permettant de partager l'ensemble des ressources et ainsi valoriser, mettre en réseau et faire connaître nos projets locaux.
- D'un Centre de Ressources, de valorisation et de coproduction, permettant de partager un dispositif de médiation sur les questions de la qualité architecturale, urbaine et paysagère pour sensibiliser, informer, former, conseiller et débattre.

- Enfin, comme dans toute association, le statut d'adhérent nous permettra de participer à nos assemblées générales, à la condition d'être à jour de notre cotisation. Monsieur le Maire précise que le coût annuel de l'adhésion est de 250€.
Monsieur le Maire sollicite donc le conseil pour l'autoriser à signer tout document relatif à notre adhésion au CAUE et au paiement de la cotisation annuelle décidée en Assemblée générale.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

5.3 REFERENTS TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE (POUR AVIS)

Monsieur le Maire présente aux élus la démarche proposée par la préfecture relative au déploiement du réseau "élus pour agir" piloté par l'ADEME. Cette initiative vise à constituer un réseau d'élus référents en matière de transition écologique et énergétique. Les adhérents aux réseaux bénéficieront de journées nationales de formation, et d'un appui de l'équipe régionale de l'ADEME.

Ce réseau doit :

- Nous aider à mieux appréhender les enjeux de la transition écologique et énergétique, quel que soit notre niveau de maîtrise du sujet.
- Nous proposer un parcours pour décrypter les enjeux et mieux connaître les fondamentaux, les acteurs en place, les aides et les bonnes pratiques.
- Nous proposer des actions concrètes pour notre commune, dans différents domaines d'intervention dont la gestion des déchets, la décarbonation des PME de notre bassin économique, le développement des projets énergies renouvelables, la rénovation performante des bâtiments publics, la sobriété, l'économie circulaire... L'ADEME nous soutiendra et nous accompagnera dans vos projets grâce à tous les dispositifs et les aides dont elle dispose.
- Nous faire bénéficier des enseignements et des pratiques des meilleurs experts nationaux de l'ADEME grâce à des conférences de haut niveau. Notre souci permanent sera de rechercher systématiquement l'adaptation de nos approches et outils aux besoins de notre territoire.
- Nous permettre de partager des bonnes pratiques et des retours d'expériences avec nos homologues élus.
- Nous inviter à des événements de qualité dédiés à la transition écologique et énergétique.

Les élus s'engagent à consacrer une journée par an au réseau et deux heures en visio tous les 3 mois.

Monsieur le Maire propose donc au conseil que Michel DEMEURE, Jean-Gabriel DEPINOY et lui-même soient les élus référents et précise que l'adhésion au réseau est gratuite.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

6 Délégation Finances et Administration

6.1 CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAINTENANCE DES ESPACES VERTS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (POUR AVIS)

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 1er Avril 2024.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (France Travail, Cap emploi, Mission locale).

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal afin de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec France Travail et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois.

Monsieur le Maire sollicite donc le conseil pour l'autoriser à :

- Créer un poste d'agent d'aménagement et d'entretien des espaces verts à compter du 1er Avril 2024 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».

Espaces verts : création d'un poste

Monsieur le Maire précise que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée de 12 mois, que la durée du travail est fixée à 26 heures par semaine et que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

- l'autoriser à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

6.2 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION 8/35^{ÈME}, SUITE AU CHANGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL (POUR AVIS)

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu d'un besoin recensé au service d'animation périscolaire,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint territorial d'animation à temps non-complet (soit 8/35^{ème}) chargé de l'encadrement en restauration scolaire à compter 1er Mai 2024.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière animation. S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L332-21 du code de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme ou d'une expérience professionnelle. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade des adjoints territoriaux d'animation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu le code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles L327, L332 à L334 et L313-1,

Vu le tableau des emplois,

Décide à l'unanimité des membres présents d'adopter la proposition du Maire, de modifier ainsi le tableau des emplois, d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

6.3 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ÈRE} CLASSE, SUITE AVANCEMENT DE GRADE (POUR AVIS)

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la possibilité pour un agent de bénéficier d'un avancement de grade,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ème} classe à temps complet (soit 35/35^{ème}) chargé des activités relatives à la gestion administrative à compter du 1er mai 2024.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu le Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles L. 332 et L. 313-1,

Vu le tableau des emplois,

Décide à l'unanimité des membres présents d'adopter la proposition du Maire, de modifier ainsi le tableau des emplois, d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

6.4 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE, SUITE AVANCEMENT DE GRADE (POUR AVIS)

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la possibilité pour un agent de bénéficier d'un avancement de grade,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non-complet (soit 27/35^{ème}) chargé d'encadrer et animer mes activités sportives à compter du 1^{er} mai 2024.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière animation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu le Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles L. 332 et L. 313-1,

Vu le tableau des emplois,

Décide à l'unanimité des membres présents d'adopter la proposition du Maire, de modifier ainsi le tableau des emplois, d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

6.5 POINT SUR LE BUDGET 2024

Alain Fournier, 1^{er} adjoint en charge des Finances fait un point de la procédure d'élaboration du budget 2024 :

- Fin février : analyse du compte administratif de l'année 2023
- 25 mars : projet de Budget Prévisionnel 2024
- 26 mars : présentation du BP au bureau des adjoints
- Jusqu'au 9 avril : ajustements du BP en fonction des nouveaux chiffres qui tomberont
- 9 avril : vote du budget

7 Délégation Animation Vie du village

7.1 LES ACTIVITES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL.

Dominique Remy, adjoint en charge de l'animation du village fait un point des activités réalisées depuis le dernier conseil.

9-10 mars : Théâtre de Guignol. Il y avait peu de monde (à cause des vacances)

10 mars : Ensemble Nettoyons notre village organisé par l'AWAPPA. Peu de présents.

13 mars : Exposition atelier de jeux à la Médiathèque

16 mars matin : Repair Café

16 mars après-midi : Atelier de fabrication de chapeaux pour le carnaval (il y avait très peu de monde)

7.2 LES ACTIVITES A VENIR.

Dominique Remy, adjoint en charge de l'animation du village fait un point des activités à venir jusqu'au prochain conseil :

23 mars : Carnaval de l'APE

30 mars : Chasse aux œufs

6 avril : Fresque sur le climat

6-7 avril : Paris-Roubaix

11 avril : Rencontre autour du livre à la Médiathèque

13 avril : Grand loto de l'APE

20 avril : Braderie

20-23 avril : Ducasse

1^{er} mai : Cérémonie des jeunes électeurs, des médaillés du travail et des jeunes mamans.

De nombreuses animations à venir...

7.3 REGLEMENT ACCUEIL DES THEATRES ET CIRQUES (POUR AVIS)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la mise en place d'un règlement de mise à disposition d'une aire d'accueil – Parking Rue Jean-Baptiste TONNEL pour l'installation d'un cirque ou théâtre.

Ce règlement fixe les différentes règles à observer par le responsable du cirque/théâtre et fixe le montant de la caution dans le cas de dégradations des lieux et la pénalité dans le cas de non-respect de la durée d'installation autorisée par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire sollicite donc le conseil pour approuver le règlement de mise à disposition d'une aire d'accueil pour l'installation d'un cirque / théâtre annexé.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

8 Liste des décisions prises en application de l'article 2122-22 du code général des collectivités Territoriales

Décision 2024-01 : Appel de la décision du tribunal administratif de la SCEA des Acacias. Nous sommes toujours dans l'attente de la reprise du PC de Tisserin par Habitat du Nord Si ce n'est pas possible le PC sera invalidé et la procédure s'arrêtera, si le PC est repris Maître Sarah Kerrich défendra nos intérêts en appel.

9 Informations / Questions diverses

9.1 POINT SUR LE BEGUINAGE

Voir point 8 L'échéance est fixée à fin mars pour la reprise du PC

9.2 INFORMATION DE LA GENDARMERIE SUR LA DELINQUANCE EN 2023

En matière de sécurité routière 14 infractions en 2022 et 10 infractions en 2023 pour 20 heures d'intervention sur la sécurité routière en 2022 et 33 heures en 2023.

Autres interventions (accident, tapage, ivresse publique, violences familiales) : 34 interventions en 2022 et 31 en 2023

Délinquance : 8 en 2022 (dont deux cambriolages et 4 vols de voiture) et 5 en 2023 (dont 1 cambriolage et 2 vols de véhicules)

Actions de prévention en heure gendarme : en 2022 : 2 et en 2023 : 10

Total heures/gendarme de présence sur la commune : en 2022 447h et en 2023 432 h

9.3 ECONOMIES BUDGETAIRES

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil un courrier reçu de l'AMF qui alerte sur le risque de réduction importante de la part de l'Etat dans la contribution aux communes.

9.4 RASSEMBLEMENT DES CMJ

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une journée est organisée à Orchies pour l'ensemble des CMJ de la Pévèle. Chaque CMJ pourra présenter un projet qu'il a réalisé. Certains projets seront récompensés. Le CMJ de Wannehain a décidé de présenter son projet de Freeze Book.

9.5 INVITATION AUX JEUX PABLOLYMPIQUES

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'école Pablo PICASSO organise un événement dans le cadre des JO de Paris 2024. L'ensemble des conseillers est invité à l'inauguration de ces jeux PablOlympiques.

Prochain conseil municipal : mardi 9 avril à 20h
La séance est levée à 22h